



Cofinancé par
l'Union européenne



LIVRE BLANC

PRATIQUES RESPONSABLE ET DURABLES DANS L'ENTREPRENEURIAT AUTONOME



MARS 2024





TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos , par Fatima Bellaredj	2
Introduction	4
• La nécessité de promouvoir l'esprit d'entreprise durable et responsable en Europe	4
• SURE, c'est quoi ?	5
• Cinq partenaires de quatre pays différents	6
Recommandations pour les entrepreneur·euse·s autonomes	7
• Recommandations	7
• Exemple des Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE), entretien avec Baptiste Betinas	10
Recommandations pour les décideur·euse·s	13
• Recommandations	13
• Recommandations pour les collectivités, par Marie-Laure Cuvelier.....	14
Perspectives	16



AVANT-PROPOS

Par Fatima Bellaredj

Déléguée générale de la Confédération générale française des Scop et des Scic

Dans la période récente où nos organisations ont été et sont confrontées à des crises successives (sanitaire, économique, démocratique), il paraît essentiel d'intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans l'économie. La situation de la planète nous amène à une stratégie de survie de l'humanité dans laquelle il est tout aussi essentiel d'agir pour préserver l'environnement que de réduire les inégalités sociales qui se creusent. Il est aussi tout essentiel de répondre à la recherche de sens au travail, ce travail qui rebat les cartes et interroge le monde économique.

C'est sans aucun doute une chance pour nos organisations sociétales. Si elles ne sont pas exclues de ces interrogations en matière de sens, elles présentent l'avantage d'œuvrer en faveur d'une économie juste et plus durable. En cela, elles sont les précurseurs d'une transition juste.

L'économie sociale et solidaire (ESS) présente plusieurs atouts en matière de responsabilité sociétale des entreprises. Elle œuvre au quotidien pour mettre l'humain au cœur des entreprises et contribue à réduire les inégalités. Les sept domaines de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) se définissent par la gouvernance, la transparence et le dialogue avec les parties prenantes, les droits humains, les conditions et les relations de travail, l'environnement, les bonnes pratiques des affaires, la relation aux consommateur·trices·s et enfin l'engagement sociétal. L'ESS répond à ces domaines, elle le fait de façon inégale pour partie d'entre eux, mais elle s'y implique par les principes appliqués au sein de ses structures, comme le partage de la valeur et la gouvernance partagée.

Ces principes sont à l'avant-poste du progrès social dans le monde du travail. Ils font l'objet d'une attente forte de la part des nouvelles générations, désireuses d'occuper des emplois porteurs de sens. En cela, les entreprises de l'ESS jouent un rôle déterminant dans le changement de paradigme économique pour une transition juste. Elles apportent des réponses entrepreneuriales dans des filières aussi diverses que nécessaires : se nourrir par une alimentation de qualité, se loger en facilitant l'accès à un logement durable, s'équiper grâce au réemploi, la réparation et le recyclage, se cultiver et se divertir grâce à une offre accessible et à l'éducation populaire, être en bonne santé grâce aux métiers du care et de l'environnement, se déplacer par des mobilités durables et solidaires,



Il s'agit de s'engager dans une transition juste plus radicale que simplement raisonnable, dans une transition plus coopérative, collaborative qu'individualiste, dans une transition de gouvernance démocratique dans les entreprises, dans une transition de partage des richesses et du pouvoir qui pourrait créer les conditions favorables de réussite de cette transition juste, sans être contraint au moindre à-coup de la sacrifier sur l'autel de la maximisation du profit.

Partant du constat que la transition juste est aujourd'hui incontournable, les multiples crises que nos sociétés traversent nous le rappellent implacablement, il devient essentiel de veiller à ce que les décideurs et décideuses politiques prennent la mesure des réalisations des entreprises de l'ESS pour répondre aux enjeux de transition des territoires.





INTRODUCTION

LA NÉCESSITÉ DE PROMOUVOIR L'ESPRIT D'ENTREPRISE DURABLE ET RESPONSABLE EN EUROPE

Il est impératif de promouvoir l'entrepreneuriat durable et responsable en Europe, en particulier à la lumière des **différentes politiques mises en place par l'Union européenne**. L'une de ces initiatives clés est le **Pacte vert pour l'Europe[1]**, qui vise à faire du continent le premier à atteindre la **neutralité climatique d'ici 2050**. Cette initiative vise à transformer les défis environnementaux et climatiques en moteurs de la croissance durable et de l'innovation.

En même temps, le **GreenComp[2]** est un cadre de référence pour les compétences en matière de durabilité. Il offre un terrain d'entente aux apprenant·e·s et des conseils aux éducatrices et éducateurs, en proposant une définition consensuelle de ce qu'implique la durabilité en tant que compétence. Le cadre cherche à ajuster les règles comptables existantes afin de mieux refléter les questions environnementales et sociales et vise à **permettre aux entreprises de rendre compte de manière transparente de leurs performances environnementales et sociales**, ce qui peut également stimuler l'adoption de pratiques durables.

Sur le plan social, le **Socle européen des droits sociaux** a été officiellement proclamé par les institutions de l'Union européenne en 2017. Il représente un **ensemble de principes et de droits sociaux destinés à garantir des conditions de travail équitables et décentes à tou·te·s les travailleurs et travailleuses européen·ne·s[3]**.

Conformément à ces politiques/orientations européennes et pour permettre une transition juste vers une économie plus durable et plus sociale, il est essentiel d'**impliquer activement tous les acteurs et actrices de la société**. Il s'agit des grandes entreprises, des petites et moyennes entreprises, des organismes publics, des organisations non gouvernementales, des consommateur·trices et des entrepreneuses et des entrepreneurs autonomes. **Ces dernier·e·s ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre d'une transition juste vers un modèle économique durable** et il est primordial de les former aux questions de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), du Pacte vert, de la comptabilité du marché vert et du Socle européen des droits sociaux.

[1] Pacte Vert pour l'Europe, pour plus d'informations : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/green-deal/>

[2] GreenComp, Le cadre européen des compétences en matière de durabilité, pour plus d'informations : https://joint-research-centre.ec.europa.eu/greencomp-european-sustainability-competence-framework_en

[3] Socle européen des droits sociaux, disponible en ligne : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1226&langId=fr>

Cette formation leur permettra d'**adapter leurs pratiques aux nouvelles normes environnementales et sociales, de rester compétitifs sur un marché en constante évolution et de contribuer activement à la transition vers une économie durable et équitable**

SURE, C'EST QUOI ?

Le projet européen 2022-2024 SURE (Sustainable and Responsible Entrepreneurship), porté par des acteurs et actrices français-es, bulgares, italien-ne-s et belges, **propose des outils adaptés aux entrepreneur·euse·s individuel·le-s pour les aider à contribuer à la transition juste**. En effet, les partenaires ont identifié un manque de ressources de formation à la RSE pour les indépendant·e-s, alors que leur engagement dans la mise en œuvre du développement durable est essentiel pour réaliser une transition juste, en ligne avec les objectifs de l'Union européenne. Trois résultats ont été développés ; le premier vise à aider chaque entrepreneur et entrepreneuse indépendant·e à évaluer ses pratiques durables et à s'engager dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques grâce à des préconisations adaptées. Le deuxième résultat fournit des éléments clés aux formateurs et formatrices pour qu'ils intègrent les différentes dimensions du développement durable dans leur formation à l'entrepreneuriat. Le troisième et dernier résultat, ce livre blanc, offre **une série de recommandations aux entrepreneur·euse·s indépendant·e-s et aux décideur·euse·s politiques** pour permettre aux premier·e-s d'intégrer une politique de RSE sur le thème des compétences vertes et sociales.

Les trois résultats sont disponibles sur le lien suivant :

<https://sure-project.eu/fr/publications-fr/>

OUTIL D'ÉVALUATION



BOÎTE À OUTILS



LIBRE BLANC RSE





CINQ PARTENAIRES DE QUATRE PAYS DIFFÉRENTS

CO-ACTIONS (France) – Coopérative d'entrepreneur·e·s solidaires

Co-actions est une Coopérative d'Activité et d'Emploi basée dans la région Nouvelle-Aquitaine. La coopérative a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs et entrepreneuses individuel.le.s dans le développement de leur projet, de mutualiser et de travailler avec des organisations publiques et privées en tant que partenaires du développement local, pour favoriser une solution à l'entrepreneuriat vertueuse et solidaire. <https://co-actions.coop>

Agence LUCIE (France) – Label de certification du développement durable

L'Agence LUCIE, basée à Paris, promeut la Responsabilité Sociale Positive des Entreprises, et développe des solutions pionnières de progrès en matière de RSE, accessibles à tous les niveaux, toutes les tailles et tous les moyens des organisations. Ses outils s'appuient sur les grands standards internationaux (ISO 26000, ODD, ISO 14001, etc.). <https://agence-lucie.com>

POUR LA SOLIDARITE (Belgique) – Think & do tank européen sur l'économie sociale et solidaire

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un think & do tank européen indépendant basé à Bruxelles. PLS œuvre pour une Europe solidaire et durable et concentre ses activités sur cinq domaines thématiques : Affaires sociales, Responsabilité sociétale des entreprises et diversité, Participation citoyenne, Développement durable et Economie sociale. www.pourlasolidarite.eu

CCI VRATSA (Bulgarie) – Chambre de commerce et d'industrie de Vratsa

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vratsa veille à établir l'environnement commercial le plus favorable pour les entreprises bulgares et à faciliter leur activité, en travaillant en étroite collaboration avec les autorités publiques et d'autres organisations non gouvernementales, les PME, les organismes universitaires et de recherche, ainsi qu'avec d'autres structures de soutien aux entreprises et les chambres de commerce et d'industrie étrangères. www.cci-vratsa.org/en/home/

ARIS FORMAZIONE E RICERCA (Italie) – Centre de formation et de recherche

Aris Formazione e Ricerca (Aris - Formation professionnelle et recherche) est une organisation qui fournit et conçoit des projets intégrés dans le domaine de la formation professionnelle, de la recherche avancée et du conseil, située à Pérouse. ARIS associe 36 entreprises sociales et coopératives et agit pour partager les connaissances et le savoir-faire acquis par chacune d'entre elles. www.arisformazione.it



RECOMMANDATIONS POUR LES ENTREPRENEUR·EUSE·S AUTONOMES

Pourquoi les entrepreneur·euse·s autonomes doivent-iels s'inscrire dans une démarche de RSE ?

Le projet SURE concerne les entrepreneur·euse·s autonomes, les entrepreneurs et entrepreneuses individuel·le·s, les travailleurs et travailleuses indépendant·e·s et les plus petites micro-entreprises. Il est important de noter que les initiatives écologiques locales sont de plus en plus appréciées par toutes les parties prenantes de la société, de l'Union européenne, qui a établi un cadre favorable à leur égard, aux consommatrices et consommateurs, qui tentent de changer leurs habitudes afin de limiter leur empreinte carbone. Avec le temps, l'intégration des pratiques de RSE peut devenir un élément central de la pratique du travailleur·euse autonome et bénéficier à la fois à l'entreprise et à la société dans son ensemble.

RECOMMANDATIONS

- **Positionner les entrepreneur·euse·s autonomes en tant qu'agents de changement** : c'est essentiel, d'une part parce que les indépendant·e·s représentent une grande partie des entreprises en Europe et d'autre part parce qu'iels opèrent à une échelle locale qui affecte directement les citoyen·ne·s.
- **Évaluer le niveau de RSE dans l'entrepreneuriat autonome** : cela est possible grâce au premier résultat du projet SURE (outil d'auto-évaluation). Cela permettra à l'entrepreneu·euse autonome de réfléchir aux domaines de la RSE qu'iel souhaite développer en priorité, et à la manière de s'y prendre.
- **Former aux enjeux de la RSE** : plusieurs formations sont disponibles pour aider les indépendant·e·s à intégrer cet enjeu dans leur projet. De plus en plus de formatrices et formateurs seront habilité·e·s à aider les entrepreneur·euse·s autonomes à atteindre cet objectif.



Une boîte à outils pour les formatrices et formateurs sur le développement durable

Les partenaires de SURE ont publié une **boîte à outils de formation à la RSE et aux compétences vertes** qui peut être utilisée pour :

- Former les formateurs et formatrices en entrepreneuriat à la transition écologique et aux pratiques durables afin qu'ils puissent accompagner les entrepreneur·euse·s autonomes.
 - Former les formatrices et formateurs aux compétences numériques de la formation multimodale.
 - Développer des contenus pour aider les entrepreneur·euse·s autonomes à combiner le développement de leur activité commerciale avec la transition sociale et écologique.
-
- **Promouvoir une gouvernance d'entreprise éthique** : il s'agit d'encourager la transparence, la responsabilité et la prise de décision éclairée au sein de l'entreprise indépendante.
 - **Impliquer les employé·e·s** : parce que toutes les parties prenantes dans le processus de réflexion sur la RSE peuvent aider à identifier des solutions pratiques et innovantes.
 - **Réduire l'impact environnemental de l'entreprise indépendante** : en encourageant les pratiques éco-responsables, telles que la gestion efficace des déchets, la réduction de la consommation d'énergie et l'utilisation de matériaux durables.
 - **Promouvoir l'engagement social** : par exemple, les entreprises indépendantes peuvent s'impliquer dans leurs communautés locales en soutenant des initiatives sociales, culturelles ou éducatives.
 - **Utiliser un approvisionnement responsable** : en encourageant l'achat de produits et de services locaux, durables et éthiques afin de contribuer à une chaîne d'approvisionnement plus durable.

Bon à savoir

Défis pour les entrepreneur·euse·s autonomes dans l'adoption de pratiques durables :

- **Contraintes financières** : les entrepreneur·euse·s autonomes ne disposent pas toujours des ressources financières nécessaires pour investir dans des pratiques durables et responsables, même si cet investissement peut s'avérer rentable à long terme.
- **Manque de connaissances et de sensibilisation**
- **Manque de temps**
- **Complexité législative** : le cadre législatif pour la durabilité et la responsabilité sociale peut être compliqué à naviguer, en particulier pour les entrepreneur·euse·s autonomes qui ont peu de ressources pour se conformer à ces réglementations.
- **Manque d'expériences réussies** : cela peut décourager l'adoption de pratiques durables et responsables.
- **Pressions concurrentielles** : dans certains secteurs, les entrepreneur·euse·s autonomes peuvent percevoir l'adoption de pratiques durables comme un désavantage concurrentiel si leurs concurrent·e·s n'adoptent pas les mêmes mesures.

Pour surmonter ces difficultés, il est important que les acteurs gouvernementaux, les organisations de soutien aux entreprises et les parties prenantes travaillent ensemble pour fournir les ressources, les incitations et les conseils appropriés aux entrepreneur·euse·s autonomes.



EXEMPLE DES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS



*Entretien avec
Baptiste Betinas*

Entrepreneur charpentier et Co-Président

*Coopérative d'Activité et d'Emplois (CAE)
« CABESTAN »*

Pouvez-vous expliquer ce qu'est une CAE et quel est l'intérêt pour un·e entrepreneur·euse de rejoindre une CAE ?

J'exerce depuis 10 ans le métier de charpentier-écoconstructeur bois en tant qu'Entrepreneur Salarié au sein de CABESTAN, une CAE « bâtiment » située en Auvergne Rhône Alpes. Après un parcours universitaire et une carrière professionnelle débutée en tant que chargé de mission « Environnement » en bureau d'études puis en collectivités, je me suis reconverti en 2007, d'abord en tant que salarié dans une entreprise de charpente, puis en tant qu'autoentrepreneur, pour finalement rejoindre CABESTAN en 2014.

A mes yeux, les intérêts d'intégrer une CAE pour un·e entrepreneur·euse individuel·le sont nombreux :

- La CAE me permet déjà de mutualiser des moyens (administration, comptabilité, formation professionnelle, certifications...).
- Elle m'offre également un accompagnement personnalisé qui s'adapte tout au long de la maturation puis du développement de mon activité.
- Elle me protège grâce au statut d'ESA et à la possibilité qui m'est donnée de cotiser pour ma protection sociale (accident du travail, maladie, intempérie, assurance chômage) et ma retraite.
- Et enfin et surtout, en tant qu'associé de ma SCOP, je peux participer activement à la gouvernance de mon entreprise en exerçant mon droit de vote en Assemblée Générale, en participant aux différents groupes de travail durant l'année ou en devenant administrateur.



La CAE permet ainsi d'éviter le piège de l'isolement inhérent à l'entrepreneuriat individuel en inscrivant le ou la porteur·euse de projet au sein d'un réseau actif et solidaire mais aussi en invitant l'entrepreneur·euse à s'inscrire dans un parcours de progression technique, administratif mais également citoyen à l'intérieur de l'entreprise.

Être Entrepreneur·euse salarié·e associé·e, c'est mieux comprendre les enjeux liés à la bonne marche de la CAE, apprendre à argumenter, à se positionner, à construire les conditions d'un dialogue de qualité permettant de prioriser ce qui nous rassemble (notre entreprise partagée) pour pouvoir envisager son avenir professionnel plus sereinement et plus consciemment.

Une des richesses et probablement la principale difficulté du statut d'ESA réside d'ailleurs selon moi dans la nécessité de devoir constamment mettre en résonance son intérêt individuel avec celui de la coopérative afin de pouvoir exercer son activité dans le sens de l'intérêt général de la CAE. Un apprentissage grandeur nature de la vie en société en quelque sorte.

Selon vous, en quoi entreprendre en CAE peut permettre de développer des pratiques plus responsables et durables ?

Je suis totalement convaincu que la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ne pourra s'obtenir qu'avec la participation active des salarié·e·s et grâce à une meilleure répartition des richesses produites par celles-ci. Les SCOP et les CAE en particulier offrent cette double possibilité.

Dans ma CAE, dès ses « premiers pas », l'Entrepreneur·euse est invité·e·s à s'interroger sur ses pratiques passées et à venir. Quelles techniques ? Quels matériaux ? Quel travail et à quel prix ? Quelle qualité relationnelle avec ses client·e·s, fournisseurs ou collègues ? Nous accordons également une importance prioritaire à la prévention des risques professionnels en proposant un parcours de formation adapté.

La question du « sens » donné au travail est ainsi au cœur des motivations de la majorité des Entrepreneur·euse en CAE et le projet coopératif à CABESTAN peut se développer autour des deux piliers que sont la confiance et la convivialité.



Nous organisons aussi en marge de nos assemblées générales, des séminaires sur un ou deux jours durant lesquels des ateliers, tables rondes, animations sont proposés afin d'aborder des sujets en lien avec nos activités professionnelles ou avec la vie démocratique de l'entreprise : gestion du stress au travail, réemploi et économie circulaire, impacts positifs et négatifs des outils numériques sur notre citoyenneté, lutte contre le sexisme etc.

L'intention politique de la structure de nous faire progresser est permanente et les échanges de pratiques entre entrepreneur·euse·s permettent une éducation mutuelle, une transmission des savoirs à l'écart des mécanismes de libre concurrence qui régissent habituellement le monde du bâtiment.

Nous sommes Entrepreneur·euse·s individuel·le·s mais nous sommes avant tout salarié·e·s de la même entreprise, avec un fort sentiment d'appartenance et la conscience que la diversité de notre sociétariat constitue sa plus grande force (compétences, genre, origines, confessions...).

En CAE, on peut donc exercer une activité entrepreneuriale individuelle en assumant des responsabilités sociales, environnementales, sociétales et en accordant toute sa place à la notion d'intérêt général.





RECOMMANDATIONS POUR LES DÉCIDEURS·EUSE·S

RECOMMANDATIONS

- **Soutenir un cadre coopératif pour soutenir les entrepreneur·euse·s** : Les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE), comme la Coopérative Co-actions en France, regroupent des entrepreneuses et entrepreneurs autonomes et leur apportent un soutien économique et humain pour développer une économie locale durable. De même, il convient d'encourager la création de partenariats entre les entrepreneur·euse·s autonomes et d'autres acteurs de la société, tels que les ONG, les institutions académiques et les entreprises, afin de promouvoir des projets et des initiatives de collaboration en matière de RSE.
- **Informier et sensibiliser aux questions de responsabilité et de durabilité** : l'entrepreneuriat durable et responsable est une question clé pour l'Europe. Chaque décideur et décideuse, aux niveaux local, régional, national et européen, peut s'appuyer sur GreenComp, qui énumère 12 compétences formant la base de la durabilité pour tous. En développant ces compétences, les décideuses et décideurs créeront automatiquement un cadre plus favorable pour toutes les structures, y compris les entrepreneur·euse·s autonomes, qui souhaitent intégrer des pratiques durables dans leurs projets.
- **Développer des normes et des réglementations spécifiques à la question de la responsabilité et de la durabilité dans l'entrepreneuriat autonome** : cela pourrait inclure diverses normes et réglementations telles que des incitants fiscaux pour les pratiques durables, des exigences en matière de rapports sur les impacts sociaux et environnementaux...
- **Faciliter l'accès au financement de la RSE pour les entrepreneur·euse·s autonomes** : par exemple, la création de fonds spécifiques pour soutenir les initiatives durables et responsables encouragera les entreprises indépendantes à s'orienter vers ce type de pratique.
- **Promouvoir les bonnes pratiques** : mettre en avant les entreprises durables et responsables en reconnaissant publiquement ses acteurs par le biais de prix ou de distinctions.

RECOMMANDATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS



Par Marie-Laure Cuvelier

*Conseillère régionale déléguée
à l'économie sociale et solidaire
et à l'ouverture de l'action
régionale*

*Région Nouvelle-Aquitaine,
France*

L'économie sociale et solidaire (ESS) porte en son cœur la prééminence de la personne humaine, elle est par nature attentive et responsable vis à vis de son écosystème, son territoire, ses parties prenantes ; à la différence de ce que l'on nomme économie conventionnelle, dont les entreprises peuvent s'affranchir de toute considération pour le Vivant et consacrer leur objet à « faire de l'argent », ce qui ne signifie évidemment pas que toutes agissent de la sorte.

L'époque anthropocène nous oblige à prendre acte que nos activités humaines ont des conséquences catastrophiques sur la biosphère, que les ressources naturelles ne sont pas infinies et que le dérèglement climatique en découle. There is no plan(et) B.

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) constitue donc pour les organisations une incitation à prendre leurs responsabilités envers la société et l'environnement. Les grilles de lecture de la RSE s'inspirent largement des principes de l'ESS, telles un filtre ESS passant au tamis les pratiques des entreprises de l'économie conventionnelle.

Les entrepreneuses et entrepreneurs de l'ESS ouvrent depuis longtemps déjà la voie, la voie du sens, de l'utilité sociale, de la coopération, dans une recherche d'équilibre économique, où la lucrativité est volontairement limitée, considérant l'entreprise pour ce qu'elle est : un outil émancipateur au service du bien commun. En cela, depuis son origine, l'ESS constitue un laboratoire d'expérimentation pour entreprendre autrement, travailler autrement, faire ensemble autrement. Libérées, ou pour le moins plus distantes de l'injonction à grossir et à gagner toujours plus, les entrepreneur·euse·s de l'ESS incarnent un modèle possible, désirable, et surtout compatible avec les limites planétaires.



La RSE, même si elle constitue un premier pas intéressant en termes de remise en question et d'évolution vers des pratiques plus vertueuses, ne va toutefois pas assez loin. En effet, elle peut rester au stade du greenwashing ou du socialwashing, voire afficher des scores RSE impressionnants sur ces pratiques en matière de Qualité de Vie au Travail (QVT), alors que son objet même est par exemple la production d'un produit polluant et/ou que certains de ses fournisseurs sont situés dans des pays anti-démocratiques utilisant des méthodes assimilables à de l'esclavage.

La Région Nouvelle-Aquitaine propose donc d'aller plus loin, en finançant notamment un programme de recherche ambitieux co-porté par Bordeaux Sciences Agro et la chaire Terr'ESS de l'IEP de Bordeaux sur la Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE).

Cette notion de RTE va plus loin et se rapproche bien mieux d'une démarche d'ESS, en plaçant les entreprises au cœur de leur écosystème local. Cela implique que les entreprises s'interrogent sur ce qu'elles apportent à leur territoire d'implantation, qu'elles le connaissent, qu'elles ne viennent pas y abîmer ce qui existe mais l'enrichir, le compléter, qu'elles y créent de la valeur sociale autant qu'économique, via des emplois non délocalisables et des activités profitables à ses habitant·e·s, qu'elles tissent des liens avec des partenaires locaux, améliorant aussi la dynamique de coopération sur le territoire en privilégiant les circuits courts au bénéfice de l'empreinte environnementale.

La RTE repose sur une vision à long terme, avec l'idée que les entreprises sont des actrices clés dans le développement de notre Région. Elles ne sont pas seulement des créatrices de richesse, mais aussi des catalyseurs du progrès social, économique, et environnemental local. La Région Nouvelle-Aquitaine est fière d'être à l'avant-garde de cette démarche. Bien entendu, les entreprises de l'ESS y ont toute leur place, et font partie de cette histoire qui façonne un avenir plus solidaire, plus résilient, et plus prospère pour notre région.

PERSPECTIVES

L'**impact territorial de l'entrepreneuriat autonome** est un puissant levier de transformation des communautés locales. Il est impératif de reconnaître le rôle fondamental des entrepreneurs et entrepreneuses autonomes dans la réalisation d'une transition juste[4] vers une société économique respectueuse de l'environnement et des droits sociaux. Pour que cette transition soit un succès, nous devons guider et orienter ces acteurs de la bonne manière, **par le biais de politiques et d'initiatives qui promeuvent l'innovation durable, l'inclusion sociale et la responsabilité environnementale**. En fournissant aux entrepreneur-euse-s autonomes les ressources nécessaires, en encourageant la coopération intersectorielle et en promouvant des pratiques commerciales responsables, nous pouvons façonner **un avenir où la prospérité économique va de pair avec l'équité sociale et la préservation de notre planète**.



[4] Léa RENARD, Aëla MOCAER, *La Transition Juste : introduction à un concept de solidarité*, 2023, disponible en ligne : <https://www.pourlasolidarite.eu/fr/publication/la-transition-juste-introduction-un-concept-de-solidarite>



Fruit du projet européen SURE (Sustainable and Responsible Entrepreneurship), ce livre blanc contient un ensemble de recommandations sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) en lien avec l'entrepreneuriat autonome.

Mené de janvier 2022 à mai 2024 et soutenu par le programme européen Erasmus+, le projet SURE vise à concevoir des ressources pour former et outiller les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise et les entrepreneur·euse·s autonomes sur les thèmes de la transition écologique et sociale, de la RSE et des compétences en matière de durabilité. Le projet souhaite mettre les principes de la RSE au cœur du modèle économique et des pratiques quotidiennes des entrepreneur·euse·s autonomes.

Tous les résultats du projet SURE sont disponibles sur le site du projet ou en contactant les partenaires du projet : <https://sure-project.eu/>



Cofinancé par
l'Union européenne

Le contenu de cette publication n'engage que son auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.

Référence du projet : 2021-1-FR01-KA220-VET-000033090